

*Les subsides*

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Puisque moins de 25 députés se sont levés, la motion est adoptée. Passons maintenant à la période de dix minutes pour des questions ou des commentaires. Poursuivons le débat.

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Monsieur le Président, comme l'amendement de mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) porte là-dessus, j'avais l'intention aujourd'hui de parler du crédit d'impôt à l'emploi remboursable. L'amendement présenté par mon ami vise essentiellement à inclure le principe du crédit d'impôt remboursable dans notre programme de création d'emplois dans les secteurs privés et publics. Il y a plusieurs aspects à cette question qui doivent être portés à l'attention de la Chambre.

Comme l'a dit le député de Saint-Jean-Est, et cela mérite d'être répété, il importe de comprendre que le crédit d'impôt remboursable nous permettra tout simplement de créer plus d'emplois tout en dépensant les mêmes sommes d'argent. Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Il y a aussi le Conseil économique du Canada. C'est pourquoi il a affirmé à deux reprises, et ce dans deux rapports différents, que nous devons nous éloigner des programmes de création directe d'emplois et opter plutôt pour des crédits d'impôt remboursables. Il a recommandé ce mécanisme sans tenir compte de l'idéologie des divers partis ou de la moindre considération politique. Il a recommandé ce mécanisme parce que c'est un moyen efficace de créer plus d'emplois en dépensant moins d'argent.

● (1230)

Il y a d'autres avantages au crédit d'impôt à l'emploi remboursable, monsieur le Président. Nous pourrions nous concentrer davantage sur des groupes précis qui sont plus touchés que d'autres par la récession et les bouleversements économiques. Comme l'a dit mon honorable ami de Saint-Jean-Est, nous pourrions aider le demi-million et plus de jeunes chômeurs ainsi que les travailleurs plus âgés qui n'ont pas de possibilité d'emplois. Je pourrais aussi mentionner les handicapés. La grande souplesse du crédit d'impôt à l'emploi remboursable nous permettrait de nous concentrer sur des groupes précis qui éprouvent plus de difficultés que d'autres. En outre, ce mécanisme créerait des emplois permanents. Nous avons souvent entendu les divers ministres de l'Emploi et le ministre des Finances (M. Lalonde) parler des montants énormes qui sont dépensés et du nombre incroyable d'emplois qui seront créés à cause de cela. Ils désignent leurs programmes de création d'emplois par toutes sortes de sigles. Le public se demande pourquoi, après tellement de dépenses et de promesses d'emplois, il y a de moins en moins d'emplois et de plus en plus de programmes gouvernementaux. Les travailleurs ne cherchent pas des emplois de courte durée. Tous ceux qui ont le sens de leurs responsabilités sont prêts à accepter n'importe quel emploi lorsqu'ils n'en ont pas. Par contre, ce qu'ils cherchent ce sont des emplois permanents. C'est l'un des avantages du crédit d'impôt à l'emploi remboursable.

Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que le crédit d'impôt remboursable est relié à la formation en cours d'emploi. Il pourrait être utilisé pour des secteurs précis de notre économie, ce qui nous permettrait d'allier la formation professionnelle dans certains secteurs au crédit d'impôt remboursable. Nous pourrions aussi participer à la croissance

économique et au développement du secteur privé au lieu de créer des emplois d'été ou d'hiver à court terme. Il nous permettrait de faire face au virage technologique à mesure que les secteurs économiques se développent.

C'est pourquoi notre parti a toujours été en faveur du crédit d'impôt remboursable à l'emploi, monsieur le Président. Il nous permet de créer plus d'emplois avec moins d'argent. Il peut s'allier à la formation en cours d'emploi afin que les gens puissent entrevoir des emplois permanents à l'avenir, dans une économie dynamique et florissante. Il nous parle de promouvoir la croissance et le développement de secteurs donnés. C'est très important à ce stade-ci de notre histoire où nous sommes inexorablement entraînés dans la révolution technologique, surtout dans le domaine des communications. De moins en moins de personnes trouvent les occasions ou les programmes de formation qui leur garantiraient de vrais emplois. C'est pourquoi l'amendement que propose mon ami le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) à la motion principale mérite l'approbation de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient. Cette idée est sanctionnée par le Conseil économique du Canada et tous ceux qui comprennent objectivement ce que cela exigera de nous que de remettre l'économie canadienne sur la voie de la croissance et de la développer pour créer des emplois.

Nous avons une autre raison de voir dans le crédit d'impôt remboursable la meilleure méthode de créer des emplois. Tout observateur objectif peut voir, en examinant les programmes de création d'emplois lancés par les ministres de l'Emploi qui se sont succédés au cours des trois dernières années et demie, qu'ils ont été abominablement mal gérés. Le gouvernement ne cesse de vanter les programmes et de parler des sommes qu'il verse au fonds de création d'emplois, mais au bout du compte, nous avons aujourd'hui moins d'emplois que l'an dernier et un taux de chômage de 11.2 p. 100. Tous ces programmes, tous ces discours et toute cette glorification qui nous viennent des ministres de la Couronne depuis trois ans et demi ne nous laissent voir, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, que l'une des pires performances de création d'emploi dans le monde occidental.

En dehors des autres questions qu'aborde la motion, j'espère que cet amendement du député de Saint-Jean-Est recevra l'approbation des députés. Monsieur le Président, le crédit d'impôt remboursable à l'emploi est une idée qui mérite d'être appuyée par tous les partis. Vous allez bientôt la voir appliquée parce qu'il n'y a aucun doute qu'elle est logique et cruciale pour de nombreux chômeurs.

En plus de ses nombreux avantages, le crédit d'impôt remboursable à l'emploi nous permettrait de contourner le problème que le gouvernement a fait surgir ces trois dernières années. Celui-ci n'a pas su gérer les fonds destinés à la création d'emplois si l'on en juge par la recrudescence du chômage et de la perte des emplois. Il a aussi utilisé les fonds destinés à la création d'emploi à ses propres fins politiques. Au cours des trois dernières années, mon ami, le député de Saint-Jean-Est, et moi-même, lorsque j'étais critique de l'emploi pour mon parti, avons soulevé la question à maintes reprises. En novembre 1982, j'ai demandé quels étaient les critères d'accès au programme qui servait alors à alimenter le favoritisme libéral. Il y a quinze mois, en novembre 1982, j'ai demandé par écrit à